REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260304-2026_02_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.PONDARD – M.PRIME – M.LEFORT – C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 25 février 2026
Absents excusés : M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-02-01 : APPEL À CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES ACTIONS CULTURELLES DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Monsieur le maire informe qu'en 2025 une convention d'objectif et de moyens relative à la politique culturelle et son volet éducation artistique et territoire a été signée avec Questembert Communauté. La collectivité et les communes ont pu par cette convention consolider les compétences partagées autour d'un programme d'actions prioritaires pour :

- porter une attention spécifique aux enfants et aux jeunes avec l'objectif de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,

- de porter également une attention spécifique aux habitants des communes rurales et éloignés des équipements culturels avec pour objectif de renforcer la circulation des publics sur le territoire.

Les actions suivantes ont été priorisées :

Les festivals de territoire : Festi'mômes et la petite tournée (Bi-annuel, tournée en collèges, lycées), le salon du livre jeunesse de Questembert et l'offre à destination des scolaires avec le chèque livre, les séances auteur et l'offre spectacle vivant à l'Asphodèle de la maternelle au CM2.

Le rapport d'activité des actions réalisées sur ce volet en 2025 a été transmis.

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire, la collectivité propose de renouveler ce partenariat pour 2026 avec une participation des communes à **hauteur de 2€/habitant.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260304-2026_02_01-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adopter la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant

- De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution.

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera faite en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX
56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du